

# **Les activités de base de la Police des Nations Unies avec ses partenaires principaux**

## **Table des matières**

Notes préparatoires à l'attention de(s) (l') instructeur(s).....	1
Notes de la session.....	6
Activité d'apprentissage : Construction des capacités institutionnelles de la ..... police.....	9
Les principes régissant les pratiques d'une police démocratique.....	13
La coopération avec les principaux partenaires .....	14
Evaluation des résultats d'apprentissage .....	17



## Notes de préparation pour les instructeurs

### Contexte

La mission stratégique de la Police des Nations Unies consiste à mettre en place une capacité institutionnelle dans des environnements d'après-conflit. L'expérience a clairement démontré que tant que la police locale n'est pas en mesure de remplir toute seule ses fonctions, la plupart des processus liés à la paix ne peuvent être établis de manière pérenne. Les élections libres et démocratiques, le retour durable des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur (IDP) de leur pays, la reprise économique, la bonne gouvernance, le rétablissement de la confiance et la réconciliation au sein de la communauté sont tous tributaire de la capacité de la police à fonctionner dans un État de droit.

L'approbation d'une opération de maintien de la paix par la communauté internationale a pour but de contenir une crise ou un conflit ; il est question ici de veiller à ce que la crise ne s'aggrave pas, en mettant en place un cadre où toutes les composantes de la société puissent participer au processus de gouvernance du pays.

Depuis son premier déploiement dans des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, dans les années 60, la place de la Police des Nations Unies dans l'effort mené par les Nations Unies pour ramener la paix et la sécurité dans des environnements ravagés par les conflits n'a cessé de croître au point d'en devenir aujourd'hui une composante essentielle. On note, particulièrement depuis les années 90, une augmentation des appels visant à engager la Police des Nations Unies soit en soutien ou soit en remplacement de la police du pays hôte. De plus, les mandats de cette police sont devenus complexes et multidimensionnels dans leur objectif, allant largement au-delà des fonctions traditionnelles de surveillance, de conseil et de formation pour se concentrer sur la réforme et la restructuration des services clés de la police locale ; tout ceci dans le but de renforcer les capacités institutionnelles de la nation hôte et de veiller à ce qu'elle se conforme aux normes en matière de droits de l'homme.

Le but ultime de la Police des Nations Unies et des Unités de police constituées (FPU) est d'aider à concrétiser, de manière tangible, l'établissement et le maintien de la confiance et de la réconciliation au sein de la communauté de manière à ce que les services de police locaux soient perçus comme des partenaires démocratiques, impartiaux et faisant partie intégrante des structures et des processus mis en place dans la communauté locale.

### But

Familiariser le personnel du maintien de la paix avec :

- l'évolution des mandats

## 2 ▪ Les activités de base de l'UNPOL avec ses partenaires principaux

- les principales tâches actuelles de la Police des Nations Unies

### Résultats de l'apprentissage

*Au terme du module relatif à l'activité principale de la Police des Nations Unies, les participants seront à même de :*

1. reconnaître les tâches et les responsabilités qui leur incombent, en tant que membres de la Police des Nations Unies et des Unités de police constituées (FPU), dans l'exercice de leurs missions courantes,
2. comprendre la direction des opérations de maintien de la paix des Nations Unies
3. dresser la liste des missions et des activités essentielles qui incombent à la Police des Nations Unies et aux Unités de police constituées (FPU) dans l'exercice de leurs missions courantes
4. expliquer les principes régissant les pratiques d'une police démocratique
5. décrire la coopération avec les principaux partenaires

### Séquence de l'apprentissage

Le contenu de ce module pourrait être donné en deux séances de formation en fonction du nombre des activités d'apprentissage déterminées par l'instructeur. Il pourrait également modifier la durée des séquences afin de les adapter aux besoins nationaux de formation.

Ce module procure une vue d'ensemble de l'évolution des mandats, des tâches et des responsabilités essentielles qui incombent à la Police des Nations Unies et aux Unités de police constituées (FPU) et pose les jalons pour les prochains modules qui aborderont les tâches et phases spécifiques des opérations de maintien de la paix. Il servira notamment de préambule aux modules sur le « Mentorat et conseil », la « Police communautaire » et « Les droits de l'Homme ».

### Durée

Durée minimale d'une session	Cours/présentation	Questions/Évaluation	Activités de la session
75 minutes	20 min	15 min.	40 minutes d'activité
Options facultatives	Spécificités de la mission	Film en option	Activité facultative
	si nécessaire		

### Méthodologie

Ce module contient une variété d'activités d'apprentissage suggérées dans le but d'impliquer les apprenants adultes. Les facilitateurs pourront utiliser autant

d'activités d'apprentissage que le temps le permet, en veillant à les adapter à la population cible. Les participants devront s'impliquer totalement dans le processus d'apprentissage par le biais d'exercices pratiques, de séances de remue-méninges, de discussion sur des études de cas, de travail en petits groupes sur des tâches spécifiques, etc.

L'instructeur devra informer les participants du contenu, du format et de la durée des sessions. Sachant à quoi s'attendre, les participants pourront améliorer leur capacité à se concentrer sur le sujet et tirer ainsi un meilleur profit de la session.

- les différents types d'opérations de maintien de la paix
- les tâches et les activités principales de la Police des Nations Unies
- les tâches et les activités principales des Unités de police constituées (FPU)
- les principes régissant les pratiques d'une police démocratique
- la coopération et les principaux partenaires
- la synthèse
- l'évaluation des résultats de l'apprentissage

\* **Veillez noter SVP** : L'institution de formation a toute latitude pour décider si le questionnaire d'évaluation se fera par le biais d'une session informelle de questions-réponses organisée au sein des groupes, ou d'une interrogation écrite rapide (sous forme de quiz). Dans tous les cas, il est recommandé de fournir, à l'issue de l'évaluation, les réponses correctes afin de permettre aux participants de retenir les informations clés.

Les instructeurs sont encouragés à donner des exemples complémentaires de même que des informations spécifiques aux missions où les participants seront déployés, dans la mesure où ces informations sont connues.

### **Profil des instructeurs**

Il est préférable que ce module soit présenté par un instructeur ayant l'expérience des opérations de maintien de la paix, expérience qu'il ou elle pourra faire partager au groupe. S'il y a plusieurs instructeurs, l'un d'entre eux devra au moins avoir une expérience pratique.

## **Préparation de l'instructeur**

### **Lectures requises**

- Manuel de la Police des Nations Unies

#### 4 ▪ Les activités de base de l'UNPOL avec ses partenaires principaux

- Manuel sur les opérations de maintien de la paix multidimensionnelles des Nations Unies, l'unité sur les meilleures pratiques de maintien de la paix, du Département des opérations de maintien de la paix (DPKO), Nations Unies, décembre 2003.
- Principes et les directives concernant la Police des Nations Unies.
- Politique du Département des opérations de maintien de la paix (DPKO) en matière d'Unités de police constituées (FPU) dans le cadre des Opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Référence DPKO/PD2006/00060.

#### **Préparation générale**

Équipements :

1. Ordinateur et présentations PowerPoint
2. Projecteur et écran
3. Tableau de conférence

Documentation :

1. les photocopiés à distribuer ...etc.

## Légende des symboles

-  Note à l'attention de l'instructeur (informations contextuelles à prendre en considération).
-  Points à évoquer (savoir les points essentiels à aborder sur le sujet). L'instructeur veillera à utiliser ses propres mots pour présenter ces points au lieu de les lire. Point spécifique à la mission, à savoir une partie de la session qui bénéficierait des informations spécifiques à la mission.
-  Exemple (histoires illustrant un point ou un message clé)
-  Exemples de questions (questions susceptibles d'être posées aux participants)
-  Polycopies à distribuer (ce signe indique qu'elles doivent être distribuées aux participants)
-  Film (film suggéré comme activité clé ou facultative)
-  Activité pédagogique clé (activité dont l'intégration dans la session est fortement recommandée)
-  Activité pédagogique facultative (une activité que l'on peut intégrer si le temps et la nature du groupe de participants le permettent. Vous trouverez des directives pour ces activités à la fin de l'unité ou de la partie - comme il est indiqué dans le texte)
-  Résumé des points clés (des messages clés devant être répétés à la fin de la session. Une autre solution consiste, pour l'instructeur, à demander aux participants quels sont les principaux messages qu'ils retiennent de la session. Les instructeurs peuvent, alors, combler les éventuelles omissions.)

## 6 ▪ Les activités de base de l'UNPOL avec ses partenaires principaux

### Notes de la session

<p><b>Activité principale de la Police des Nations Unies</b></p> <p>Les mandats de la Police des Nations Unies et des Unités de police constituées (FPU) consistent à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• soutenir la réforme et la restructuration clé des services de police locaux</li><li>• aider à établir et maintenir la confiance et la réconciliation communautaires.</li></ul>	Diapositive1
--	--------------

 **Note à l'attention de l'instructeur :** Expliquer brièvement aux participants les raisons pour lesquelles ils doivent porter une attention particulière à ce module. *Se référer au Contexte dans les notes préparatoires à l'attention de l'instructeur.*

<p><b>But</b></p> <p>Familiariser le personnel du maintien de la paix avec :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• l'évolution des mandats</li><li>• les principales tâches actuelles de la Police des Nations Unies</li></ul>	Diapositive2
--	--------------

<p><b>Résultats de l'apprentissage</b></p> <p>A l'issue de ce module, les participants seront à même de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• reconnaître les tâches et les responsabilités qui leur incombent, en tant que membres de la Police des Nations Unies et des Unités de police constituées (FPU), dans l'exercice de leurs missions courantes</li><li>• comprendre la direction des opérations de maintien de la paix des Nations Unies</li><li>• lister les tâches et les responsabilités clés de l'UNPOL et des FPU dans les missions courantes</li><li>• expliquer les principes régissant les pratiques d'une police démocratique</li><li>• décrire la coopération avec les principaux partenaires</li><li>• décrire la direction de la police des Nations Unies</li></ul>	Diapositive3
--	--------------

<b>Structure de la présentation</b>	<b>Diapositive4</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• les différents types d'opérations de maintien de la paix</li> <li>• les tâches et les activités principales de la Police des Nations Unies</li> <li>• les tâches et les activités principales des Unités de police constituées (FPU)</li> <li>• les principes régissant les pratiques d'une police démocratique</li> <li>• la direction future de la Police des Nations Unies</li> <li>• la coopération avec les partenaires principaux</li> <li>• l'évaluation des acquis pédagogiques</li> </ul>	

<b>Différents types d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies</b>	<b>Diapositive5</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• les opérations de maintien de la paix traditionnelles</li> <li>• les opérations de maintien de la paix multidimensionnelles</li> <li>• l'autorité transitoire</li> </ul>	

 **Note à l'attention de l'instructeur :** Procéder à un bref rafraîchissement de connaissance de l'unité 1 Socle de formation au pré-déploiement (CPTM) « Introduction au maintien de la paix des Nations Unies ».

 Les opérations de maintien de la paix traditionnelles

- observation, surveillance et comptes rendus-en utilisant des postes fixes, des patrouilles, des survols et d'autres moyens techniques ;
- supervision du cessez-le-feu et appui aux mécanismes de vérification
- interposition mesure consistant à agir comme tampon pour renforcer le climat de confiance

 Les opérations de maintien de la paix multidimensionnelles

- création d'un environnement stable et sécurisé ;
- renforcement de l'aptitude de l'État à assurer la sécurité en respectant l'État de droit et les droits de l'Homme ;
- soutien au processus politique en privilégiant le dialogue et la réconciliation ;

## 8 ■ Les activités de base de l'UNPOL avec ses partenaires principaux

- soutien dans l'établissement d'institutions de gouvernance légitimes et efficaces ;
- mise en œuvre d'un cadre permettant aux Nations Unies ainsi qu'autres acteurs internationaux de travailler ensemble, d'une manière coordonnée.

### ■ Autorité transitoire

- Il s'agit d'une mesure exceptionnelle par laquelle le Conseil de sécurité autorise une opération de maintien de la paix des Nations Unies à assumer temporairement les fonctions législatives et administratives d'un État :
  - jusqu'à la résolution des questions de souveraineté ou,
  - pour mettre en place des structures administratives qui n'existaient pas auparavant.

<p><b>La mission stratégique de la Police des Nations Unies</b></p> <p>Construire les capacités institutionnelles de la police en :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• réformant, restructurant, reconstruisant et renforçant les institutions</li><li>• remplissant des fonctions de police en matière d'application de la loi</li><li>• fournissant une assistance électorale</li><li>• fournissant une assistance dans le cadre du processus de Désarmement, démobilisation et de réintégration (DDR)</li><li>• mettant en œuvre des politiques publiques d'éducation et d'information</li><li>• assurant des missions de mentorat et de conseil, de formation et de transfert de compétences</li><li>• utilisant des services de police communautaires</li></ul>	<p><b>Diapositive6</b></p>
---	----------------------------

**Note à l'attention de l'instructeur :** *La mission stratégique de la Police des Nations Unies consiste à développer/renforcer les capacités par le biais des tâches et des responsabilités mentionnées ci-dessus. Les tâches mentionnées dans les deux derniers points font l'objet de deux modules séparés («Mentorat et conseil» et «Service de police communautaire») en raison du fait qu'ils constituent la base des tâches et des responsabilités qui incombent à tout officier de police des Nations Unies participant à une opération de maintien de la paix multidimensionnelle. C'est pourquoi un lien direct devra être établi par l'instructeur entre les deux modules cités ci-dessus et ce module.*



## Activité d'apprentissage : Construction des capacités institutionnelles de la police

Cette activité de discussion en groupe a pour but de donner aux participants l'occasion d'identifier les différentes activités auxquelles se livre la Police des Nations Unies pour construire les capacités.



**Le temps requis pour l'activité d'apprentissage :**

	5 minutes	pour faire une présentation et donner des instructions
	15 minutes	pour des discussions au sein de petits groupes de travail
	20 minutes	pour que ces petits groupes présentent leurs conclusions à un groupe plus large *
<b>Temps total :</b>	<b>40 minutes</b>	<b>* temps total</b> qui dépend du nombre de groupes



**Instructions relatives à l'activité d'apprentissage :**

1. Répartir les participants en trois groupes.
2. Demander à chaque groupe de plancher sur deux des points mentionnés ci-dessus (diapositive 6) et d'identifier les tâches et les activités relatives à ces points.
3. Demander aux participants de présenter leurs conclusions en séance plénière (c'est-à-dire au sein du grand groupe).
4. Compléter leurs conclusions avec l'objectif pédagogique recherché.



**Résultats d'apprentissage recherchés :**

1. Réformer, restructurer, reconstruire et renforcer les institutions  
 Dans sa vision, la Police des Nations Unies veille à assurer :
  - le fondement à long terme d'un État démocratique une capacité opérationnelle durable
  - la confiance du public
  - une formation adéquate des officiers de police
  - l'établissement de modalités élémentaires en matière de gestion administrative et financière
  - la construction des infrastructures nécessaires, qu'il s'agisse des centres de formation, des postes de police, des moyens de télécommunication, des véhicules et des uniformes

## 10 ▪ Les activités de base de l'UNPOL avec ses partenaires principaux

- la prise en considération du contexte national, y compris les réalités culturelles, politiques, économiques et sociales. Pour assurer une prise en main au niveau local, il est crucial de travailler en étroite collaboration avec les autorités nationales. Il y va de la pérennité des institutions mises en place.

### 2. Remplir les fonctions de police en matière d'application de la loi :

Puisqu'elle fait partie intégrante de l'autorité législative et exécutive accordée à certaines missions, la Police des Nations Unies assume de larges responsabilités, à savoir :

- maintenir l'ordre public
- développer des services de police et de sécurité locaux
- former la police de la nation hôte pour qu'elle prenne le relais de la Police des NU à l'issue de la période transitoire
- la Mission d'administration intérimaire des Nations unies au Kosovo (MINUK), par exemple, s'acquitta des fonctions de police sous mandat exécutif. Dans ce cadre, les policiers ont rempli les fonctions classiques de police, y compris :
  - protéger les biens et les personnes
  - enquêter sur les crimes et la criminalité
  - faire appliquer la loi
  - fournir une assistance et un soutien à la police locale afin de développer ses capacités institutionnelles

En outre, les Unités de police constituées (FPU) de la Mission d'administration intérimaire des Nations unies au Kosovo (MINUK) ont rempli des fonctions de maintien de l'ordre public telles que le contrôle de foule et la sécurité de la zone de mission, tandis que la police des frontières veillait au respect de la loi sur l'immigration et des règlements ayant trait au passage de la frontière.

### 3. Fournir une assistance électorale

Il est important de toujours mentionner le rôle de la police dans toutes les phases d'une élection.

La police exerce son rôle à tous les stades du processus électoral, c'est-à-dire :

- lors de la phase préélectorale en :
  - assurant la sécurité lors des inscriptions sur les listes électorales
  - assurant la sécurité lors des campagnes électorales
  - identifiant les bureaux de vote sécurisés
- le jour des élections, elle relève les défis en matière de sécurité en intégrant les risques :

- d'enlèvement des candidats
- d'intimidation des électeurs lorsqu'ils viennent voter
- de sabotage des isoires
- lors de la phase postélectorale en assurant :
  - la mise en sécurité des bulletins de vote
  - la sécurité durant l'installation des nouveaux dirigeants politiques
  - la sécurité générale lorsqu'il y a tensions postélectorales.

Durant toutes les phases, la Police des Nations Unies fournit la sécurité et peut aider à préserver les droits de l'Homme élémentaires tels que la liberté d'expression, la liberté d'association ainsi que le droit de manifester pacifiquement.

En outre, la Police des Nations Unies assiste la police locale par le biais de la formation et du conseil en matière de sécurité, sur tous les aspects couvrant la planification et la conduite d'opérations relatives aux élections.

#### 4. Assister dans le cadre du processus de Désarmement, démobilisation et de réintégration (DDR)

Le Désarmement, la Démobilisation et la Réintégration (DDR) constitue un ensemble de processus complexes et interconnectés, dont l'ultime objectif est la réinsertion dans la société des combattants démobilisés.

Dans le cadre du processus DDR, la Police des Nations Unies fournit de l'assistance dans l'exécution des tâches principales qui consistent à :

- assister et conseiller les autorités responsables des services de sécurité de la nation hôte en matière d'application de la loi dans les zones où l'on procède à des démobilisations et dans les sites de cantonnement
- soutenir la police de la nation hôte en matière de sécurité lors de la réintégration dans la société des combattants démobilisés
- assister dans le cadre du contrôle de sécurité et la sélection des combattants démobilisés devant être réintégrés dans les services de police de la nation hôte
- fournir une assistance dans le cadre du développement des législations et principes directeurs d'une politique réglementant la possession d'armes à feu
- assister la composante militaire dans sa mission de contrôle et de réduction des armements.

#### 5. Mettre en œuvre des politiques publiques d'éducation et d'information

Un aspect important, mais quelque fois négligé, de la réforme et de la restructuration de la police réside dans la nécessité de veiller à ce que le

## 12 ▪ Les activités de base de l'UNPOL avec ses partenaires principaux

grand public soit conscient de ses droits et que ses attentes correspondent à ce que les services de sécurité locaux peuvent lui apporter. L'expérience a démontré l'importance que revêtent les stratégies d'information de l'opinion publique, la police communautaire et l'engagement des groupes constituant la société civile dans le développement du sentiment de respect vis-à-vis de la police.

Les forum publics, les tables rondes, les séminaires, les programmes radiodiffusés, les prospectus et les efforts de toutes sortes, à l'attention du grand public, peuvent contribuer à développer un sentiment de compréhension et de soutien vis-à-vis de la police au sein des communautés locales.

<p style="text-align: center;"><b>Les Unités de police constituées (FPU)</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• assurer la sécurité des installations et du personnel onusiens</li><li>• assurer le maintien de l'ordre public</li><li>• assurer la protection des civils conformément au mandat spécifique</li></ul>	<b>Diapositive7</b>
--	---------------------

- ☛ Unités de police constituées (FPU) : L'expérience glanée au cours des missions passées ayant souligné le gouffre qui existe entre le déploiement de la police non armée des Nations Unies et les unités militaires, notamment dans des situations présentant des menaces graves à la paix et à l'ordre public, la solution proposée a consisté à autoriser l'Unité de police constituée (FPU), qui se compose d'une force homogène de 120 à 140 membres possédant des moyens robustes, formés et opérant ensemble en une unité spécialisée et armée, pour faire appliquer la loi.
- ☛ Leurs tâches et leurs responsabilités visent à assurer :
  - la sécurité des installations et du personnel onusiens
  - le maintien de l'ordre public
  - la protection des civils conformément au mandat spécifique
- ☛ Ces unités font office de soutien d'urgence agissant au profit de la composante « police civile » des Nations Unies et elles procurent, à cette police civile qui est non armée, une haute visibilité ainsi qu'une capacité de dissuasion contre la criminalité. Les FPU sont déployées sous le contrôle opérationnel du commissaire de police de la mission.

### Les principes régissant les pratiques d'une police démocratique

<p style="text-align: center;"><b>Les principes régissant les pratiques d'une police démocratique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une police représentative de la communauté qu'elle sert</li> <li>• une police réactive aux besoins de la communauté</li> <li>• une police responsable vis-à-vis de la communauté</li> </ul>	<p><b>Diapositive8</b></p>
--	----------------------------

☛ Toutes les tâches et activités de la Police des Nations Unies citées dans la diapositive 6 sont entreprises afin d'assister la police de la nation hôte dans ses efforts visant à se doter de moyens opérationnels et institutionnels efficaces, à un niveau adéquat, compatible avec les principes régissant les pratiques d'une police démocratique.

1. Une police représentative doit veiller à :
  - une représentativité suffisante de la communauté au sein des officiers de police qui la servent ;
  - une représentativité adéquate des groupes minoritaires et des femmes en mettant en vigueur, au sein des services de police, une politique de recrutement équitable et non discriminatoire et,
  - la protection, la promotion et le respect des droits de l'Homme pour chaque individu
2. Une police réactive doit veiller à :
  - ce qu'elle soit réactive face aux besoins et aux attentes de la population, notamment en matière de prévention et de détection des activités criminelles ainsi qu'en matière de maintien de l'ordre public ;
  - ce que les objectifs qu'elle poursuit soient atteints en toute légalité et en toute humanité ;
  - ce qu'elle comprenne les besoins et les attentes de la population au service de laquelle elle agit et
3. La police doit être responsable vis-à-vis de la communauté de trois manières différentes :
  - légalement : la police est responsable devant la loi, au même titre que tous les individus et institutions au sein de l'État hôte ;
  - politiquement : la police doit rendre des comptes à l'opinion publique par le biais des institutions politiques et démocratiques qui composent le gouvernement, ainsi que par le biais des groupes de liaison établis entre les citoyens et la police ; et

## 14 ▪ Les activités de base de l'UNPOL avec ses partenaires principaux

- économiquement : la police doit rendre des comptes sur la manière dont elle utilise les ressources qui lui sont allouées.

### La coopération avec les principaux partenaires

<b>La coopération avec les principaux partenaires</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• la coopération entre la Police et la composante militaire des Nations Unies</li><li>• la coopération entre la Police des Nations Unies et les acteurs civils</li></ul>	<b>Diapositive9</b>
--	---------------------

- Bien que la Police des Nations Unies joue, sur le terrain, un rôle principal de réforme, de restructuration et de reconstruction des services de sécurité de la nation hôte, le besoin crucial de coopération avec d'autres partenaires subsiste. Une vision stratégique de soutien de la nation hôte partagée par les différentes composantes, à savoir la Police des Nations Unies, la composante militaire des Nations Unies et les acteurs civils, maximisera l'impact d'ensemble sur toute l'opération de maintien de la paix.



**Note à l'attention de l'instructeur :** Pour avoir de plus amples informations, reportez-vous à l'unité 3 du CIT : *Travailler avec les autres composantes de la mission.*

- La coopération entre la Police et la composante militaire des Nations Unies

La Police et les forces militaires des Nations Unies sont des partenaires naturels dans une opération de maintien de la paix. Toutefois, la coordination entre les deux peut s'avérer être un réel défi sur le terrain. Leurs activités doivent être étroitement coordonnées et elles doivent partager des responsabilités dans les différents aspects relatifs à la sécurité.

Les deux composantes doivent impérativement garder à l'esprit la nécessité pour la police de conserver un profil civil pour se différencier des forces armées. Cette caractéristique revêt une grande importance car elle envoie un message aux partenaires du pays hôte, partenaires qui doivent faire beaucoup d'efforts pour renoncer à un style de police où les forces militaires, en raison de la guerre, avaient un rôle à jouer.

La distinction entre la Police et les forces militaires des Nations Unies contribue également à maintenir la confiance du public et à impliquer la communauté, deux caractéristiques qui sont nécessaires à l'efficacité du travail de la police. Maintenir l'équilibre entre, d'une part, le fait de conserver des profils différenciés et, d'autre part, l'établissement de fortes relations fonctionnelles entre la Police et les forces militaires onusiennes, constitue un exercice difficile mais crucial pour assurer le

succès du travail de la police dans des opérations de maintien de la paix.

Lorsque les incidents portant gravement atteintes à l'ordre public surviennent ou lorsqu'il y'a possibilité d'une plus large déstabilisation, des moyens militaires en soutien ou en lieu et place de l'Unité de police constituée (FPU) pourraient être engagés, surtout si de telles circonstances dépassent le cadre d'emploi d'une telle unité, celle-ci n'ayant eu ni la formation, ni le matériel adéquat. Dans de telles circonstances, il faudra alors donner la priorité à la composante militaire. De même, dès lors que la situation se stabilisera, la composante militaire devra laisser la priorité à la composante de police des Nations Unies.

#### La coopération entre la Police des Nations Unies et les acteurs civils

La Police des Nations Unies peut profiter d'une étroite coopération avec les agences spécialisées, les programmes et les différents fonds des Nations Unies qui agissent dans la zone d'opération de la mission, ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales (ONG) et les groupes de la société civile.

Par exemple, des spécialistes des droits de l'homme peuvent fournir des informations sur l'état du respect des droits de l'Homme dans le pays ainsi qu'un historique de la situation des droits de l'Homme au niveau étatique. Ils peuvent également fournir de précieuses informations en matière de principes des droits de l'Homme et autres critères de référence à respecter dans le cadre de la formation des policiers.

Les travailleurs humanitaires peuvent en outre fournir des informations importantes sur la manière dont les populations perçoivent la police et sur des questions sensibles telles que la manière d'aborder les violations des droits de l'Homme, le processus de réconciliation et le soutien apporté aux victimes. Ils ont souvent une bonne compréhension des questions relatives aux personnes / groupes devant bénéficier d'une protection spéciale.

Lors de la conception des programmes de réforme et de restructuration de la police de la nation hôte, la Police des Nations Unies devra chercher des informations et des conseils auprès des différentes composantes onusiennes, telles que les Directions des affaires politiques, des affaires civiles, des droits de l'Homme, de la défense de l'égalité entre les sexes et des affaires humanitaires. Les agents de presse constitueront également des partenaires importants, comme ils peuvent aider la Police des Nations Unies à développer des stratégies de communication et des éléments de langage clés destinées à l'opinion publique afin de faire prendre conscience à cette dernière et lui faire comprendre les enjeux sociétaux que constituent les droits de l'Homme et le rôle de la police.

## 16 ▪ Les activités de base de l'UNPOL avec ses partenaires principaux

<b>Direction</b>	<b>Diapositive10</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• construire des capacités institutionnelles pérennes</li></ul>	

La Police des Nations Unies a démontré qu'elle était une composante précieuse et souvent cruciale des opérations de maintien de la paix multidimensionnelles et qu'elle pouvait demeurer un outil important pour contribuer à consolider la paix et la sécurité dans des sociétés sortant d'un conflit. Les mandats continueront d'évoluer en fonction des nouveaux besoins qui apparaîtront dans les situations d'après-conflit.

A l'avenir, les activités de police dans les opérations de maintien de la paix se concentreront sur la construction des capacités institutionnelles de police dans des environnements d'après-conflit. Dans les missions multidimensionnelles qui sont plus complexes, la Police des Nations Unies va, au détriment de missions de surveillance, s'orienter de plus en plus, vers une participation active à la réforme, à la restructuration, à la formation et aux conseils prodigués aux services de sécurité de la nation hôte de manière à assurer leur pérennité. Il va y avoir un virage vers un déploiement plus qualitatif que quantitatif. L'accent sera mis sur le recrutement d'officiers de police ayant des compétences spécifiques aux opérations de maintien de la paix.

L'engagement futur de la Police des Nations Unies risque d'être caractérisé par une attitude plus proactive, la prise d'initiatives visant à anticiper et à prévenir des problèmes potentiels.

<b>Synthèse des messages clés</b>	<b>Diapositive 11</b>
L'objectif principal de la Police de l'ONU vise à construire des capacités institutionnelles pérennes et à promouvoir la prise en main au niveau local.	

## Évaluation des résultats de l'apprentissage

L'institution de formation a toute latitude pour décider si le questionnaire d'évaluation se fera par le biais d'une session informelle de questions-réponses organisée au sein des groupes, ou d'une interrogation écrite rapide (sous forme de quiz). Dans tous les cas, il est recommandé de fournir, à l'issue de l'évaluation, les réponses correctes afin de permettre aux participants de retenir les informations clés.

À la fin de l'unité et/ou à la conclusion de la formation, les instructeurs, en guise de révision, pourront, de nouveau, choisir de poser certaines des questions figurant dans la liste suivante

### Questions

1. Quelles sont les principales tâches et activités de la Police des Nations Unies dans les missions actuelles ?
2. Quelles sont les principales tâches des Unités de police constituées (FPU) dans les missions actuelles ?
3. Quels sont les principes régissant les pratiques d'une police démocratique ?
4. Décrire la coopération avec les principaux partenaires.
5. Décrire la direction de la Police des Nations Unies.



### Objectif pédagogique recherché :

1. Quelles sont les principales tâches et activités de la Police des Nations Unies dans les missions actuelles ?

La mission stratégique de la Police des Nations Unies consiste à construire une capacité institutionnelle dans la nation hôte, dans des environnements d'après-conflit en :

- réformant, restructurant, reconstruisant et en renforçant les institutions
- remplissant des fonctions de police en matière d'application de la loi
- fournissant une assistance électorale
- fournissant une assistance dans le processus de Désarmement, démobilisation et de réintégration (DDR)
- mettant en œuvre des politiques publiques d'éducation et d'information
- assurant des missions de mentorat et de conseil, de formation et en veillant au transfert des compétences
- mettant en œuvre un service de police communautaire

## 18 ▪ Les activités de base de l'UNPOL avec ses partenaires principaux

### 2. Quelles sont les principales tâches des Unités de police constituées (FPU) dans les missions actuelles ?

Leurs tâches et leurs responsabilités comprennent :

- la sécurité des installations et du personnel onusiens
- le maintien de l'ordre public
- la protection des civils conformément au mandat spécifique

### 3. Quels sont les principes régissant les pratiques d'une police démocratique ?

Une police représentative doit veiller à :

- une représentativité suffisante de la communauté au sein des officiers de police qui la servent ;
- une représentativité adéquate des groupes minoritaires et des femmes en mettant en vigueur, au sein des services de police, une politique de recrutement équitable et non discriminatoire et,
- la protection, la promotion et le respect des droits de l'Homme pour chaque individu

Une police réactive doit veiller à :

- ce qu'elle soit prompte à répondre aux besoins et aux attentes de la population, notamment en matière de prévention et de détection des activités criminelles ainsi qu'en matière de maintien de l'ordre public ;
- ce que les objectifs qu'elle poursuit soient atteints en toute légalité et en toute humanité ;
- ce qu'elle comprenne les besoins et les attentes de la population au service de laquelle elle agit ; et

La police doit être responsable vis-à-vis de la communauté de trois manières différentes :

- légalement : la police est responsable devant la loi, au même titre que tous les individus et institutions au sein de l'État ;
- politiquement : la police doit rendre des comptes à l'opinion publique par le biais des institutions politiques et démocratiques qui composent le gouvernement, ainsi que par le biais de groupes de liaison établis entre les citoyens et la police ; et,
- économiquement : la police doit rendre des comptes sur la manière dont elle utilise les ressources qui lui sont allouées.

#### 4. Décrire la coopération avec les principaux partenaires

La coopération entre la police et la composante militaire des Nations Unies

- La police et les forces militaires des Nations Unies sont des partenaires naturels dans une opération de maintien de la paix. Toutefois la coordination entre les deux peut s'avérer être un réel défi sur le terrain. Leurs activités doivent être étroitement coordonnées et elles doivent partager des responsabilités dans les différents aspects relatifs à la sécurité.
- Les deux composantes doivent impérativement garder à l'esprit la nécessité pour la police de conserver un profil civil pour se différencier des forces armées. Cette caractéristique revêt une grande importance car elle envoie un message fort destiné aux partenaires dans le pays hôte, partenaires qui doivent s'efforcer de renoncer à un style de maintien de l'ordre où les forces militaires, en raison de la guerre, avaient un rôle à jouer.
- La distinction entre la Police et les forces militaires des Nations Unies contribue également à maintenir la confiance du public et à impliquer la communauté, caractéristiques qui sont nécessaires à l'efficacité du maintien de l'ordre. Maintenir l'équilibre entre, d'une part, le fait de conserver des profils différenciés et, d'autre part, la mise en place de fortes relations fonctionnelles entre la police et les forces militaires onusiennes, constitue un exercice difficile mais crucial pour assurer le succès du maintien de l'ordre dans des opérations de maintien de la paix.
- En fonction de la menace, la primauté en matière opérationnelle peut être donnée tantôt aux forces militaires, tantôt à la Police des Nations Unies

La coopération entre la Police des Nations Unies et les acteurs civils

- La Police des Nations Unies peut profiter d'une étroite coopération avec les agences spécialisées, les différents programmes et fonds des Nations Unies qui agissent dans la zone d'opération de la mission, ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales (ONG) et les groupes de la société civile.
- Par exemple, des spécialistes des droits de l'Homme peuvent fournir des informations sur l'état du respect des droits de l'Homme dans le pays ainsi qu'un historique de la situation des droits de l'Homme au niveau étatique. *Ils peuvent également fournir de précieuses informations en matière de principes des droits de l'Homme et autres critères de référence à respecter dans le cadre de la formation des policiers.* Les travailleurs humanitaires peuvent

## 20 ▪ Les activités de base de l'UNPOL avec ses partenaires principaux

fournir des informations importantes sur la manière dont les populations perçoivent la police et sur des questions sensibles telles que la manière d'aborder les violations des droits de l'homme, le processus de réconciliation et le soutien apporté aux victimes. Ils ont souvent une bonne compréhension des questions relatives aux personnes / groupes devant bénéficier d'une protection spéciale.

- Lors de la conception des programmes de réforme et de restructuration de la police de la nation hôte, la Police des Nations Unies devra chercher des informations et des conseils auprès des différentes composantes onusiennes, telles que les Directions des affaires politiques, des affaires civiles, des droits de l'homme, de la défense de l'égalité entre les sexes et des affaires humanitaires. Les agents de presse constitueront également des partenaires importants, comme ils peuvent aider la police des Nations Unies à développer des stratégies de communication et des éléments de langage clés destinés à l'opinion publique afin de faire prendre conscience à cette dernière et lui faire comprendre les enjeux sociétaux que constituent les droits de l'Homme et le rôle de la police.

### 5. Décrire la direction de la Police des Nations Unies :

- construire des capacités institutionnelles pérennes
- passer d'une mission de surveillance à une participation plus active dans la mise en œuvre de la réforme, de la restructuration, de la formation et de la dispense de conseils.
- passer d'un déploiement quantitatif à un déploiement qualitatif.
- s'engager d'une manière plus proactive dans des initiatives visant à anticiper et prévenir les problèmes potentiels.

# Mentorat et conseil

## Table des matières

Notes préparatoires à l'attention de(s) (l') instructeur(s).....	1
Notes de la session.....	6
Les compétences clés d'un Mentor/Conseiller.....	9
Activité d'apprentissage : Les différentes phases du mentorat.....	10
Feedback.....	16
Evaluation des résultats d'apprentissage.....	18
Activité d'apprentissage facultative : Jeux de rôle.....	23